

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL347

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 33

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« codes et lois relatifs aux dispositions en matière de gel des avoirs, de lutte contre le blanchiment des capitaux et de »,

les mots :

« dispositions législatives relatives au gel des avoirs, à la lutte contre le blanchiment et à la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.